

Comme les progrès de l'industrie sont de plus en plus rapides, les rapports ponctuels prennent de plus en plus d'importance. Il s'agit ici d'informations qui présentent un intérêt immédiat pour les exportateurs établis sur un marché donné. Étant donné la facilité des communications et des voyages, les rapports sectoriels réguliers revêtent peut-être moins d'intérêt qu'il y a vingt ans. Il n'en demeure pas moins qu'il est toujours très important de produire des rapports approfondis sur les diverses branches de l'économie agricole, afin de faciliter la planification stratégique des entreprises privées et des ministères qui s'occupent d'expansion des échanges commerciaux.

#### Garanties de crédit et assurances

L'assurance à court terme pour les produits agricoles en vrac protège les exportateurs de ce genre de produits contre les risques politiques et commerciaux inhérents aux ventes à l'exportation destinées à des gouvernements étrangers et à celles destinées à des acheteurs privés, dont le paiement doit se faire par lettres de crédit irrévocable. Cette police se caractérise notamment par des primes concurrentielles, l'étude rapide des demandes d'assurance et des durées de crédit pouvant aller jusqu'à 360 jours.

L'assurance à moyen terme pour les produits agricoles en vrac protège l'exportateur contre les risques politiques et commerciaux inhérents aux opérations d'exportation destinées à des gouvernements étrangers. Cette assurance se caractérise par des primes concurrentielles, des délais d'instruction rapides et des durées de crédit pouvant aller jusqu'à trois ans, lorsque la concurrence internationale le justifie.

L'assurance à moyen terme pour les produits agricoles en vrac protège les banques et les autres institutions financières qui consentent du financement sans recours pour l'exportation de produits agricoles en vrac vendus à crédit pour une période maximum de trois ans lorsque la concurrence internationale le justifie.